



COMPTE RENDU

Conseil Central de l'Action Sociale du Ministère des Armées 20 juin 2018



Ce Conseil central a eu lieu à la maison d'Enfants Favorisant un Accueil avec Responsabilité Educative (Faré) de La Roche Guyon en région parisienne (95) ; il existe également une autre maison d'enfants à Sathonay (69).

Monsieur Bodin, Secrétaire Général pour l'Administration ouvre ce CCAS en insistant sur l'utilité des maisons Faré. Elles ont la vocation d'accueillir, pour un séjour de durée variable et adaptée au projet éducatif, des enfants ou adolescents dont la situation, évaluée par des travailleurs sociaux, justifie qu'ils soient éloignés temporairement de leur milieu familial. Ce dispositif vient en aide dans le cadre du soutien de la parentalité.

Il indique que ce CCAS s'inscrit dans le contexte particulier de la mise en place du plan famille. Il fait part également de la nécessité de modernisation des lycées militaires.

1. Actualisation de la réglementation relative au CCAS

Pour les personnels civils, il a été validé le principe d'une attribution des sièges au sein de chaque comité social sur la base du résultat des élections des comités techniques de proximité.

Force Ouvrière rappelle que le CTM et le CCAS sont des instances nationales de concertation.

FO, l'**UNSA** et la **CGT** valident cette proposition. La **CFDT** souhaite que la représentativité soit issue des résultats des élections aux CT de BdD. Les représentants civils seront au nombre de 8.

Les représentants militaires sont au nombre de 32. Ils ont fait connaître leur mécontentement sur les nouvelles attributions de postes, suite à

l'insertion de 5 membres du CSFM. Après une demande de suspension de séance par les militaires, il a été émis un vote contre à la majorité et 4 abstentions (dont FO).

2. Présentation du e-social des armées

Le « e-socialdesarmees.fr » est un portail de l'action sociale des armées. Il permet de prendre connaissance des prestations auxquelles vous avez droit. Vous pouvez également connaître les partenaires associés. Cet outil devrait être finalisé pour la fin de l'année. **Force Ouvrière** s'est inquiétée par rapport à l'effectif d'aujourd'hui et de demain avec ce nouveau système informatisé. Le SGA a répondu avec fermeté qu'il n'y aura pas de diminution d'effectifs.

3. Présentation des AACV et ASCC 2017

▪ AACV

En 2017, la répartition a été réalisée par rapport au nombre de militaires du rang. Il avait été notifié, par la SDAS, une dotation d'un montant de 4 390 K€. Une dotation d'un montant de 1 691 K€ correspondant au reliquat de 2016. Soit un total de 6 081 K€ en hausse de 21.72 % par rapport à 2016 (4 996 K€). A noter que cette prestation est réservée aux personnels civils uniquement lorsqu'ils bénéficient d'un logement en enceinte militaire pendant les premiers mois de leur recrutement !!!



Élections professionnelles du 6 décembre 2018



▪ ASCC

La répartition a été effectuée par rapport à l'effectif de tout le personnel. La dotation globale en 2017 était de 7 754 K€ en hausse de 46.16 % par rapport à 2016 (5 100 K€).

4. Présentation du rapport sur les HIA

La réforme de 2009 en HIA, prévoit une distinction entre les postes des ASS chargés du soutien des patients et les postes des ASS chargés du soutien aux personnels hospitaliers.

Il est proposé de :

- ✚ Conforter la place des ASS mis à disposition dans les HIA,
- ✚ Identifier les questions liées à la spécificité des ASS,
- ✚ Intégrer pleinement les ASS dans le réseau de l'action sociale des armées.

5. Présentation du bilan du contrat d'objectif et de performance 2015-2019 de l'IGESA

- 4 axes ont été évoqués :

- ✓ **Affirmer le rôle d'opérateur de l'IGESA dans la délivrance des prestations sociales**

Le prêt habitat après une légère hausse en 2016 revient au niveau de l'année 2015 avec 1 475 dossiers. On note une légère augmentation des séjours gratuits au profit du soutien aux agents blessés et à leur famille et aux conjoints de personnels décédés et à leur famille. **Force Ouvrière** a réitéré sa demande d'étendre le prêt habitat aux retraités. L'instruction est en cours, le GT devra faire des propositions.

Force Ouvrière a demandé une étude sur la création de centres de loisirs sans hébergement pendant les vacances scolaires.

- ✓ **Développer le cœur du métier de l'IGESA.**

Les Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (AEJE) se voient dotés de deux nouvelles structures SMA de Besançon et Pierre Loti de Brest. On note une baisse de 426 enfants dans les CVJ et séjours linguistiques, en lien avec un calendrier scolaire défavorable. Une baisse de 667 dossiers pour les établissements Familiaux, essentiellement due à la fermeture du village de Biscarrosse. Quant aux résidences relais, elles

augmentent de 47 places en province notamment par la reprise du cercle Mirabeau à Toulon.

- ✓ **Améliorer la relation entre l'IGESA et le ressortissant-client**

La communication, elle sera moins intensive mais plus ciblée sur les attentes du ressortissant en accord avec les états-majors.

La qualité, elle atteint un taux moyen de satisfaction de 97.5 % sur les établissements.

- ✓ **Renforcer l'efficience de l'IGESA**

Il faut intensifier la connaissance du besoin, par une présence soutenue dans les comités sociaux et à travers différentes manifestations au sein des armées.

Concernant l'activité de l'IGESA, la dégradation des installations pèse sur le taux d'occupation et conduit l'IGESA à repositionner son produit vacances à partir d'un vaste plan de rénovation des bâtiments pour un montant de 25 M€ pour les propriétés de l'état et de 25 M€ pour les établissements de l'institution.

A noter, les ressources propres augmentent consécutivement à la hausse des prestations de service unique servie par la CAF, en lien avec la montée en puissance des AEJE. Par contre, la capacité d'autofinancement baisse de 1.6 M€.

6. Point d'information concernant la réforme de MEACS dénommée MEFARE aujourd'hui

Deux maisons d'enfants :

- Sathonay depuis le 19/09/1954,
- La Roche Guyon depuis le 22/07/2002.

Le coût est d'environ 262 € par jour et par enfant, 3 % à la charge des familles. Un éducateur pour 6 enfants et des chambres pour deux enfants. Ils sont scolarisés dans les établissements des environs et pratiquent des activités dans des clubs municipaux.

Pour **Force Ouvrière**, il y a une vraie nécessité à garder ces maisons d'enfants, voire même l'acquisition d'autres établissements pour une meilleure répartition géographique.

Le SGA préfère, vu les coûts d'une telle structure, remplir les deux maisons d'enfants existantes et développer une stratégie de communication dynamique.

L'IGESA devra faire évoluer les missions et élargir la cible des bénéficiaires. Un film sur les pensionnaires a été projeté en fin de séance. On peut y découvrir des enfants restés 10 ans dans l'établissement. Ce film était très émouvant, l'action est donc très positive.

7. Présentation de l'enquête sociale de l'Armée de l'Air

Comme l'année précédente avec « la Marine », l'Armée de l'Air a présenté une enquête sociale de grande ampleur afin de mesurer l'efficacité des mesures prises. On note, une méconnaissance des prestations sociales.

Pour **Force Ouvrière**, ces présentations sont intéressantes. Nous supposons que l'Armée de Terre fera un exposé au prochain CCAS. A quand celle des personnels civils ?

Le rapporteur de l'Armée de l'Air indique que les civils sont inclus dans cet exposé. FO constate que cela n'apparaît pas dans le PowerPoint, confortée par les représentants des autres OS, tous issus de l'Armée de l'Air qui affirment de pas avoir été contactés pour cette enquête... **Ce n'est Pas de Bol !!!**

8. Présentation du guide handicap

Cette présentation a été élaborée par le conseil de la fonction militaire de la marine en octobre 2016, sous l'impulsion d'un de ses membres dont

la famille est touchée par le handicap. En mars 2017, le conseil fait part des difficultés à concilier vie professionnelle et vie familiale avec des enfants ou conjoint touchés par le handicap. Un guide sera rédigé à l'intention des militaires touchés par le handicap. Ce projet limité à Brest devra être décliné dans d'autres bases de défense. Une phrase inscrite sur le power point résume à elle seule les difficultés engendrées par un enfant touché par le handicap :

« Avoir un enfant porteur d'un handicap, cela revient à avoir sept enfants du même âge. »

Ce guide pourrait intéresser les personnels civils, il sera nécessaire de le décliner par département.

CONCLUSION

Un CCAS qui a donné l'occasion de découvrir les établissements de l'IGESA. Cette expérience devra être renouvelée, les membres du conseil ont vraiment apprécié. Au-delà du lieu choisi pour le prochain conseil, **FORCE OUVRIERE** s'engagera, comme elle l'a toujours fait, dans le travail et la vigilance afin que les ressortissants et les travailleurs sociaux ne soient pas laissés pour compte.

Paris, le 13 juillet 2018





DÉCLARATION LIMINAIRE

Conseil Central de l'Action Sociale du 20 juin 2018

Monsieur le secrétaire général pour l'administration,
Mesdames, Messieurs,

A l'heure où le dialogue social fait plus l'objet de déclarations que d'actions, à l'heure où le gouvernement multiplie les réunions et les concepts soi-disant novateurs «CAP2022» « refondation du contrat social» sans pour autant avancer de pistes concrètes sur l'amélioration du quotidien des agents, à l'heure où l'on cherche clairement à affaiblir les rôles et missions des instances représentatives des personnels et où le pouvoir d'achat des fonctionnaires et ouvriers de l'état est toujours en berne, Force Ouvrière s'inquiète, malgré le plan familles, sur le devenir de l'Action Sociale des Armées. On voit bien que l'aide aux agents n'intéresse que très peu nos dirigeants politiques sans doute plus prompts à réfléchir au démantèlement de la Fonction publique qu'à la difficulté de vie des personnels qui y travaillent.

La réforme, une de plus dans ce ministère, de la cartographie des comités sociaux n'est pas terminée et pourtant, les élections professionnelles approchent rapidement. Que de chemin parcourus entre les annonces du nombre de Bases de Défense. Un jour 51, le lendemain 38 pour finalement finir à 45. Enfin, nous pourrions travailler sereinement pour trouver un nombre de Comités Sociaux en adéquation avec ce chiffre final. Pour force ouvrière, l'action sociale des armées et ses comités sociaux sont plus que jamais primordiaux et revêtent une importance de tout premier plan en matière d'aide et de soutien. Les personnels de la Défense en général, et les personnels civils en particulier, ne sont pas épargnés par la dégradation du tissu social dans notre pays.

Force Ouvrière prend acte du projet relatif au conseil central de l'action sociale et considère qu'il est plus judicieux de faire référence à l'organisation syndicale ayant le plus grand nombre de suffrages à la dernière élection du comité technique ministériel plutôt qu'aux CT de BdD. Nous ne prendrons pas part aux débats concernant la représentation du personnels militaires, mais Force Ouvrière peut constater, pour avoir été acteur, que certains votes ne sont malheureusement qu'un avis et non un acte décisionnel.

Force ouvrière déplore le peu de retour de synthèses sur les analyses des propositions et observations des comités sociaux suite à l'étude : « les prestations sociales sont-elles adaptées aux besoins des ressortissants ? » Il aurait été intéressant pour nous membre du CCAS de pouvoir améliorer de nouvelles pistes. Celles proposées en 2016 ont été étudiées en groupe de travail. Votre proposition, Monsieur le secrétaire général pour l'administration, de solliciter les comités sociaux était une bonne initiative. Force Ouvrière propose de la renouveler en 2019 avec les nouveaux acteurs des comités sociaux.

Pour conclure, Force Ouvrière tient à rappeler les difficultés pour les ressortissants et notamment les jeunes civils à se loger. Les problèmes persistent notamment dans les grandes métropoles. Le droit au logement est un droit fondamental. Les dispositifs d'aide au logement ne doivent pas seulement être préservés, ils doivent être développés !

Merci de votre attention.